

Avis voté en plénière du 14 décembre 2016

La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux

Déclaration du groupe des associations

Le désenchantement populaire grandit à l'égard du projet européen. Tel qu'il est conduit actuellement, celui-ci nourrit un terreau sur lequel croissent les mouvements populistes, les replis identitaires, les réflexes nationalistes et xénophobes. Or, l'Europe ne pourra regagner la faveur des peuples qu'à condition de se construire avec ses citoyens, de replacer le pilier social au cœur de son projet et d'emprunter la voie d'une convergence ascendante mettant fin aux pratiques actuelles de dumping social et fiscal entre pays de l'Union. C'est avec un sentiment partagé d'urgence et de responsabilité que nous avons travaillé en gardant à l'esprit cette question : le socle des droits sociaux serait-il une dernière chance pour l'Europe ?

Il faut une convergence sociale pour l'Europe. Celle-ci dépend de l'existence dans les textes d'un socle de droits sociaux ambitieux. L'avis en donne des exemples majeurs, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre l'exclusion et la pauvreté et la lutte contre le dumping social.

Mais la perception d'une Europe qui favorise l'inclusion et qui protège dépend aussi de deux facteurs essentiels : l'effectivité et la portabilité des droits d'une part, mais aussi l'implication et l'activation des citoyens pour donner vie à un modèle social européen d'autre part.

Créer des droits dont les citoyens ne pourraient pas concrètement faire usage ne ferait que renforcer les doutes et réserves qui s'expriment aujourd'hui très ouvertement sur l'Europe. L'effectivité des droits doit donc être une préoccupation majeure de la construction d'une Europe dotée d'un socle de droits sociaux.

La portabilité des droits, quant à elle, sécurise et permet la mobilité entre pays de l'Union. Sans portabilité, pas de perception de l'Europe comme un espace ouvert. Il est donc crucial de concrétiser cette mobilité des travailleurs européens en améliorant la lisibilité des droits et leur information auprès du public.

Enfin, comment construire une Europe sociale sans disposer de corps intermédiaires de dimension européenne rassemblant des citoyens, libres et volontaires, engagés dans la construction européenne par le biais d'activités diverses (sociales, culturelles, sportives, éducatives, environnementales) ? La protection sociale et le droit du travail se construisent en lien étroit et itératif avec l'action et l'engagement de citoyens capables de témoigner de la réalité des situations concrètes vécues dans le quotidien par les personnes concernées.

Depuis plus de vingt ans, les associations demandent la création d'un statut européen leur permettant de développer des activités transnationales. Le CESE a émis en 2008 un avis « pour un statut de l'association européenne » dont les conclusions restent d'actualité. Le Parlement Européen a adopté une déclaration écrite en 2011 demandant à la Commission européenne de présenter trois propositions pour la création de statuts européens pour les associations, fondations et mutuelles européennes. Cette déclaration est restée sans suite à ce jour. Nous demandons à ce que ce chantier soit rouvert puis finalisé.

Pour finir, nous tenons à saluer le travail des trois sections mises à contribution, ainsi que des rapporteurs qui ont su traiter ces sujets complexes dans un temps relativement court. Notre groupe a voté l'avis.

